



Luxembourg, le 27 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prise de position du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg en réponse au communiqué des groupes LSAP – déi Lénk – déi gréng

En réponse au communiqué du 25 janvier 2021 des groupes LSAP - déi Lénk – déi gréng, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg tient à manifester son étonnement quant au contenu de ce dernier, alors qu'il ne se préoccupe aucunement de la situation critique dans les quartiers de la Gare et de Bonnevoie, n'apporte aucune réponse concrète à ce propos, mais se résume en une polémique stérile..

Le Collège échevinal souligne en premier lieu que la question urgente posée par les partis de l'opposition a été discutée tant lors de la réunion du Conseil communal du 25 janvier 2021, que lors de la réunion du Comité de prévention communal du même jour, à laquelle des conseillers communaux issus des prédits partis ont participé, et lors de laquelle ils ont pu poser des questions en toute transparence, notamment à des représentants de la Police et du Parquet, également présents. Lors de la réunion du conseil communal du 25 janvier 2021, Madame le Bourgmestre n'a d'ailleurs nullement interdit la parole aux groupes LSAP- déi Lénk – déi gréng, mais leur a uniquement rappelé qu'il s'agissait d'une séance de questions au Collège échevinal et que pour un débat au fond il faudrait prévoir un point à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil communal.

Depuis le départ, et contrairement à ce que sous-entend le prédit communiqué, il a toujours été clairement affirmé que la société engagée par la Ville n'a pas vocation à exercer les prérogatives de puissance publique appartenant à la Police Grand-ducale et que cette mesure n'a en aucun cas pour objectif de remettre en cause les compétences de cette autorité primordiale pour la sécurité de nos citoyens. La Ville et la Police entretiennent une très bonne collaboration qui se manifeste également par la transparence des informations transmises à cette dernière quant à la présence des agents de gardiennage. Le Collège échevinal tient à préciser à ce propos que la Police a confirmé ne pas avoir constaté d'incident négatif en rapport avec les agents en question.

La mission des agents présents dans les quartiers de la Gare et de la Ville Haute consiste dans la surveillance des infrastructures et installations communales dans les parcs et places publics par une présence visible dans le périmètre assigné, de prêter assistance aux personnes en difficultés, ce dans la limite de ce qui est légalement permis à tout citoyen, ainsi que d'appeler la Police en cas d'incident.

Il doit être rappelé que les communes ont le devoir d'agir dans le cadre de leurs compétences légales en exerçant leur pouvoir de police administrative. Comme le relève à juste titre le Syndicat des Villes et des Communes Luxembourgeoises dans sa prise de position du 7 décembre 2020, le fait de conclure des contrats avec des sociétés de gardiennage privées entre dans le champ des compétences légales des communes, Il



s'agit d'ailleurs d'une pratique courante au sein de nombreuses communes, et ce depuis plusieurs années, ce qui jusqu'ici n'a pas semblé gêner le ministre de la Sécurité intérieure (voir la Ville de Differdange).

Si le Collège échevinal déplore cette polémique non constructive, il salue cependant le fait que la discussion autour de l'engagement de sociétés de gardiennage privées ait pu mener à un débat public, lors duquel certaines lacunes dans notre législation ont été constatées. Nous insistons à ce propos que bon nombre de dispositions légales devront être précisées, voir complétées, notamment :

- en prévoyant de nouvelles possibilités d'intervention de la Police en rapport à des incivilités telles que l'obstruction des entrées d'immeubles;
- l'adaptation des missions des agents de gardiennage à la pratique existante;
- la précision en matière de décision d'éloignement à l'article 142 de la loi modifiée du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration;
- ainsi que la modification des compétences des agents communaux en matière de police administrative.

A ce propos, nous attendons avec impatience les conclusions du groupe de travail interministériel chargé de proposer une approche globale pour mieux faire face aux problèmes liés à la criminalité dans les quartiers de la Gare et Bonnevoie, pour nous permettre d'en tirer avec les ministres concernés les solutions concrètes à mettre en oeuvre.

D'ailleurs, pour permettre aux personnes directement concernées de prendre part à la discussion, le Collège échevinal entend inviter Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et les autres instances compétentes à une nouvelle réunion publique avec les riverains du quartier de la Gare afin qu'ils puissent s'exprimer, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Face à cette situation critique, le Collège échevinal souhaite souligner à nouveau toute sa préoccupation et sa volonté d'apporter un soutien aux citoyens, qui s'inscrit dans le cadre légal de la mission de police administrative des communes. Il appelle à ce propos également toutes les autorités compétentes à oeuvrer de concert afin de trouver ensemble des moyens d'apporter une solution viable.

Le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg